

ZONE D'AMENAGEMENT CONCERTEE

TROIS PONTS SULLY JACQUARD

Par délibération du conseil Municipal du 20 juin 2024, le public est informé que le Maire de La Roche sur Yon soumet aux formalités de la participation du public par voie électronique prévue à l'article L. 123-19 du code de l'environnement le projet mentionné.

1. Objet de la participation du public

Le projet d'aménagement du site Sully s'inscrit dans la volonté de requalifier cette ancienne zone d'activités en un quartier mixte offrant logements, activités sportives / loisirs et activités commerciales. Considérant les enjeux urbains en entrée de ville, le programme, la nature et l'ambition environnementale du projet, la collectivité a décidé de recourir à la procédure de Zone d'Aménagement Concertée afin de maîtriser le devenir de ce secteur. La ZAC a été lancée par délibération du conseil municipal le 6 avril 2023.

Ce projet ayant donné lieu à une évaluation environnementale, il fait l'objet d'une procédure de participation du public par voie électronique.

2. Durée de la participation du public

La participation du public se déroulera par voie électronique à partir de la page internet dédiée au projet pendant une période de 30 jours échelonnés du :

Lundi 2 septembre 2024 au lundi 7 Octobre 2024 inclus

3. Modalités de la participation du public

Le dossier comprenant le dossier de création de la zac **trois ponts sully jacquard** avec la notice explicative du projet, l'étude d'impact, l'avis émis par la mission régionale de l'autorité environnementale (MRAe), le mémoire en réponse à cet avis ainsi que divers documents relatifs à la concertation préalable à titre d'information seront disponible en version numérique sur le site internet de la ville de La Roche sur yon (<https://larochesuryon.fr/sully/>)

Un dossier papier sera également mis à la disposition du public de manière à assurer son information complète au **Point info mairie, 13 rue Lafayette**. Celui-ci sera disponible, pendant la durée susvisée,

Le public pourra déposer ses questions, demandes de renseignements, observations et soumettre ses propositions :

- par voie électronique à l'adresse électronique : Concertationsully@larochesuryon.fr
- en remplissant le formulaire disponible sur le site internet à la page dédiée au projet urbain
- par voie postale auprès de :

Monsieur Le Maire de La Roche sur Yon
Hôtel de ville et d'agglomération –
Place du Théâtre - BP 829 - 85021 La Roche-sur-Yon Cedex

Toute correspondance transmise après la clôture de la participation du public ne pourra pas être prise en considération.

Des informations sur le projet et sur la procédure de participation par voie électronique peuvent être demandées auprès de la Direction Aménagement Urbanisme Habitat Hébergement au 02.51.47.49.94

A l'issue de la participation, un rapport de synthèse de l'ensemble des observations et propositions ainsi que celles dont il aura été tenu compte sera produit. Au terme de cette consultation du public par voie électronique, le Conseil Municipal de La Roche-sur-Yon pourra approuver le dossier de création de la ZAC Trois Ponts Sully Jacquard. Ce rapport sera à disposition du public sur la page internet du site relatif au projet pour une durée de 3 mois.